



Supplément au n° 188 du bulletin des A.V.A.

## *Entre Nous*

---

### AVA, MODE D'EMPLOI

Une fois n'est pas coutume, il nous a paru utile de rappeler ici un certain nombre de données pratiques quant au fonctionnement des AVA et aux relations entre les adhérents et l'association. Certes, et bien heureusement, de nombreux adhérents, pour être des « pratiquants fidèles », n'apprendront pas grand-chose dans l'énoncé de ces informations, mais manifestement, ce n'est pas le cas de tous au constat des rappels et des réponses à de nombreuses questions que nous sommes amenés à faire – toujours très volontiers – tout au long de l'année.

#### LES COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION ET DES ADHÉRENTS

Les AVA :

Rappelons que notre siège se trouve au sein de l'Espace Mistral (ancien collège Mistral) dont l'adresse « géographique » est :

Les Amis du Vieil Arles  
Espace Mistral  
2A boulevard Émile Combes  
13200 ARLES

Pour autant, pour le courrier postal, nous privilégions l'adresse suivante que nous estimons plus « fiable » :

Les Amis du Vieil Arles  
BP 10030  
13633 ARLES CEDEX

Néanmoins, nous avons une boîte aux lettres apposée sur la grille au 2A boulevard Émile Combes où vous pouvez glisser votre courrier en toute sécurité.

Notre numéro de téléphone est le 04 86 63 62 21, muni d'un répondeur-enregistreur où vous pouvez laisser un message. Dans ce dernier cas, n'oubliez pas, s'il faut que nous vous répondions, d'indiquer votre nom et le numéro où vous rappeler.

Enfin, notre adresse électronique d'usage courant est : [ava.arles@club.fr](mailto:ava.arles@club.fr) que nous vous invitons à utiliser pour nous écrire à

votre initiative, mais il nous arrive, en particulier pour les envois en nombre dits « mailings », d'utiliser l'adresse [ava13.arles@gmail.com](mailto:ava13.arles@gmail.com) à laquelle vous aurez éventuellement à répondre.

### **Vos coordonnées**

Lors de votre adhésion, nous avons recueilli un certain nombre de données nous permettant de communiquer ensuite. N'omettez pas s'il vous plaît de nous faire part de toute évolution de ces données.

Cela concerne en premier lieu l'adresse postale que vous nous avez fournie, car c'est celle qui sert à l'envoi de votre bulletin trimestriel. Les cas de retour de la Poste ne sont pas rares, entraînant outre un travail de recherche, des frais de réexpédition que l'on pourrait éviter.

Si vous ne recevez jamais de courriels d'information de notre part alors que vous possédez une adresse électronique, c'est que vous ne nous l'avez pas fournie ou que vous en avez changé. Ne manquez pas de nous la communiquer... par courriel ! (Nous verrons ci-dessous que ce point est important dans le cadre de l'information sur les activités que nous organisons à votre profit.)

### **LES PERMANENCES AU SIÈGE**

Les permanences au siège de l'Espace Mistral se tiennent tous les mardis et jeudis de 14 h à 18 h (hors jour férié, mois de juillet et août et semaine entre Noël et 1<sup>er</sup> janvier). Mais en dehors de ces permanences, vous pouvez toujours nous joindre par message téléphonique ou par courriel.

L'Espace Mistral est gardienné et clos après 18 h. Pour accéder à nos locaux pendant nos permanences, entrer dans la cour par le grand portail de la rue Condorcet (accès piétons uniquement). Nos locaux se trouvent tout en haut de l'escalier extérieur situé sous le préau. Un ascenseur existe ; s'adresser si nécessaire au gardien (loge sous le préau) qui vous renseignera.

### **COTISATION – CARTE D'ADHÉRENT – BULLETIN TRIMESTRIEL**

L'adhésion annuelle vaut pour l'année civile, donc du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La cotisation est donc exigible à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Son montant pour l'année 2022 est toujours de 30 euros (36 euros pour l'étranger).

Elle est réglable en espèces ou par chèque sur place au siège pendant les permanences, ou en expédiant un chèque à l'adresse recommandée ci-dessus (boîte postale), ou en le déposant dans notre boîte à lettres sur le boulevard, ou encore par virement si vous nous demandez au préalable un relevé d'identité bancaire. Les chèques sont à l'ordre des Amis du Vieil Arles (ou AVA).

Nous rappelons qu'elle est valable pour le couple, si couple il y a. Mais nous n'avons pas toujours l'identité de votre conjoint, que nous vous demandons donc de nous communiquer si vous le souhaitez.

Pour la bonne marche de l'association, nous souhaiterions « idéalement » que la cotisation annuelle soit réglée dès le début de l'année, en tout cas lors du premier trimestre.

Rappelons que l'adhésion annuelle vaut abonnement au bulletin trimestriel. Les bulletins sont datés mars, juin, septembre et décembre de l'année et sont en pratique diffusés dans le courant du mois suivant. Théoriquement donc, la cotisation devrait être réglée avant l'envoi en avril du premier bulletin de l'année, ce qui est le cas, bien heureusement, pour une grande partie d'entre vous et nous vous en remercions.

Tant que la cotisation n'a pas été réglée, un avis d'appel à cotisation est joint au bulletin (le premier en janvier avec la diffusion du dernier bulletin de l'année précédente), ce qui vous permet de savoir si vous avez payé ou non. Cette tolérance perdure jusqu'à l'envoi du bulletin de septembre. Après quoi, une procédure de radiation est entamée, à notre grand regret, tout en vous contactant individuellement une ultime fois.

Dès réception de votre paiement, votre carte d'adhérent pour l'année en cours peut être retirée au siège lors des permanences. Elle peut vous être envoyée par courrier postal si vous avez joint à votre paiement une enveloppe timbrée à votre adresse. Enfin, au plus tard, votre carte vous sera expédiée avec le premier bulletin suivant votre paiement.

Une autre bonne raison de régler la cotisation au plus tôt dans l'année est de pouvoir profiter des avantages que procure la détention de la carte des AVA et ce, rappelons-le, pour le couple. Il s'agit de :

- l'entrée gratuite dans les monuments arlésiens gérés par la Ville (certes déjà acquise aux Arlésiens, mais tous les adhérents n'habitent pas Arles, loin s'en faut) ;

- par convention avec le département des Bouches-du-Rhône, l'accès gratuit aux musées arlésiens gérés par celui-ci : le musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten (dont l'entrée est payante y compris pour les Arlésiens).

Pour ces accès, ne pas omettre de se munir d'une pièce d'identité en cas de contrôle.

## **ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES AVA**

L'association met sur pied un certain nombre d'activités tout au long de l'année à destination de ses adhérents. Dans toute la mesure du possible, elles sont gratuites, ce qui peut ne pas toujours être le cas.

Pendant de longues années, et nous nous efforçons de le faire encore, l'organisation de ces activités s'est faite sur un rythme trimestriel

concrétisé par la diffusion jointe au bulletin d'une fiche d'activités indiquant leur nature et leurs modalités de participation. Mais force est de reconnaître que ce mode manque de souplesse et que nous avons de plus en plus recours au « mailing », c'est-à-dire à l'organisation de ces activités par échanges de courriels. Outre le fait qu'une animation puisse ainsi, si l'occasion se présente, être organisée rapidement, ce mode de diffusion permet également de gérer au mieux les aléas d'organisation dus aux restrictions sanitaires qui font malheureusement partie de notre quotidien depuis quelque temps déjà.

C'est une raison supplémentaire pour inviter ceux qui ne reçoivent pas de nos nouvelles par courriels alors qu'ils ont une adresse électronique de nous la communiquer s'ils le souhaitent !

Ces activités sont de plusieurs sortes :

- des conférences, ouvertes au grand public, mais dont nos adhérents ont la primeur de l'information ;

- des visites de sites, d'exposition ou des sorties « nature » avec la particularité suivante : pour des raisons évidentes de confort, ce type d'activité n'est en général ouvert qu'à un nombre limité de participants. Or, vous êtes très nombreux – ce dont nous nous réjouissons – et l'accès à ces séances est une véritable course de vitesse ! Nous ne pouvons que vous prier de répondre dès que vous avez reçu l'information (par la fiche d'activités jointe au bulletin ou par courriel). Nous gérons ensuite les inscriptions dans l'ordre chronologique de l'arrivée de leur demande aux AVA. Nous établissons toujours une petite liste d'attente. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de nous faire part de tout éventuel désistement survenant après votre inscription ;

- une sortie dite « annuelle » d'un plus grand format, un dimanche entier de printemps, mobilisant un car de 50 à 60 personnes, vers une destination plus éloignée. Cette sortie, nécessitant bien sûr une contribution financière, est toute aussi « courue » et il convient là aussi de s'y inscrire dès les informations connues. Nous comptons pouvoir l'organiser cette année après deux années d'annulation à cause de la pandémie ;

- enfin, les AVA participent chaque année à des événements divers tels que la fête des associations d'Arles, les journées européennes du patrimoine et autres manifestations d'ensemble organisées localement.

\*

\* \*

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour répondre à toute autre question d'ordre pratique que vous vous poseriez.

**Pierre VELLY**